

# COUBERT INFOS



http://www.coubert.fr/

# **FLASH**

**Avril 2017** 

## **ELECTIONS PRESIDENTIELLES**



1<sup>er</sup> TOUR = Dimanche 23 avril 2017

2<sup>ème</sup> TOUR = Dimanche 7 mai 2017

Bureau de vote = Salle des mariages > (17, rue Aristide Briand) Horaires de vote = Ouverture 8h Fermeture 19h

Pour pouvoir voter, vous devez impérativement présenter une pièce d'identité en cours de validité. N'oubliez pas de signer votre nouvelle carte électorale.

#### **Procuration:**

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour de l'élection de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune. La démarche se fait au commissariat, à la Gendarmerie ou au Tribunal d'Instance. Le mandant (personne qui donne procuration) doit se présenter, en personne, auprès des autorités compétentes, munit d'une pièce d'identité en cours de validité.

#### A savoir:

Même si vous avez donné procuration, vous pouvez voter en personne à condition de vous présenter au bureau de vote avant votre mandataire (personne qui reçoit la procuration).



## **ELECTIONS LEGISLATIVES**

1<sup>er</sup> TOUR = Dimanche 11 juin 2017

2<sup>ème</sup> TOUR = Dimanche 18 juin 2017

## PETIT CONSEIL



Notre commune enregistre près de 150 nouveaux inscrits. Traditionnellement, on observe deux tranches horaires particulièrement calmes dans notre bureau de vote à savoir 8h/10h et 13h/14h30. Les personnes pressées sont invitées à en profiter, ainsi elles seront certaines de passer rapidement.

## LE STATIONNEMENT

La recrudescence du non-respect des articles R-417 et L 325-1 à L 325-3 du code de la route, nous oblige à quelques rappels élémentaires.

Le stationnement devant un bateau est interdit, même s'il s'agit de sa propre entrée.

Ces infractions sont amendables.

Ces bateaux servent surtout et chacun s'en rend bien compte, à faciliter le croisement des véhicules dans nos rues et participent ainsi aux règles du « bien vivre ensemble ».

Il en va de même concernant le stationnement qui ne doit pas se faire à moins de 5 mètres d'un passage piétons et plus en fonction de la dangerosité.

C'est ainsi que nous avions supprimé la place matérialisée devant la mairie puisque qu'elle était située juste devant le passage des écoliers (utilisée parfois par des fourgons, elle constituait un véritable danger pour les enfants).

Il est vrai qu'elle empêchait également l'entrée des véhicules de livraisons dans la cour de la Mairie ainsi que le tracteur du service technique dès lors que ce dernier est attelé.

Cette mesure n'avait aucun caractère de faveur particulière. Qu'on se le dise...

Dernier rappel: les trottoirs sont pour les piétons pas pour les voitures.



## **CHANTIERS EN COURS**

## ENFOUISSEMENT RUE EUGENE DORLET

La pose des chambres et des fourreaux est terminée de même que la pose des supports des futurs candélabres.

Les différentes phases restantes ainsi que la mise en place des candélabres sont désormais dans l'attente des formalités liées aux concessionnaires tels Orange et Enedis, ainsi que l'autorisation de basculement de l'éclairage public en sous-terrain en lieu et place de l'aérien sur ce secteur.

Sauf problème particulier, la mise en service est prévue vers la deuxième quinzaine du mois de mai.







## STATION D'EPURATION

La pose de la première pierre le vendredi 10 mars 2017.

Les fondations profondes (137 pieux) sont terminées, la suite des opérations concernent désormais la préparation des radiers et du bâtiment technique.







## **CHASSE AUX OEUFS**



Le dimanche 16 avril 2017, de 14h30 à 17h, les enfants de la commune sont invités à notre la traditionnelle chasse aux œufs offerts par la municipalité, en partenariat avec la cueillette de la Grange.

Venez nombreux.

## **INTERDICTION:**

Le brûlage à l'air libre est interdit, en vertu des dispositions du règlement sanitaire Départemental de la Seine et Marne.

En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier.

#### NE BRULEZ PAS VOS DECHETS VERTS, VALORISEZ-LES!

#### COMPOSTEZ!



#### LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...

Pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes. Composteur gratuit :

info@sietom77.com



#### LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager.
Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.



#### **DECHETTERIE**

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts, ils y seront valorisés. C'est gratuit

## <u>AGENDA</u>



#### Passage des encombrants:

Samedi 15 avril Samedi 20 mai

#### Evénements communaux:

Dimanche 16 avril : Chasse aux œufs Lundi 8 mai : Commémoration

Samedi 20 mai : Sortie Astérix (Comité des Fêtes)

Dimanche 4 juin: Brocante

#### Élections Présidentielles:

Dimanche 23 avril (1<sup>er</sup> tour) Dimanche 7 mai (2<sup>ème</sup> tour)

> Réunion de quartier : Samedi 29 avril

# REUNION DE QUARTIERS



La première réunion de quartiers s'est tenue le 11 mars dernier. La municipalité remercie tous les administrés qui ont pu y participer. Elle s'est déroulée dans une ambiance conviviale et néanmoins studieuse.

La seconde se tiendra le Samedi 26 avril à 10 h30

Seront concernés les habitants du quartier « place de l'Église ». Un flyer sera distribué quelques jours avant la réunion, indiquant au dos un plan et donc les habitants concernés.